

2021 / 859

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **21/06/2021**

Date d'affichage : **23/06/2021**

**de la commune de COGOLIN
Séance du MARDI 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE, maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Christiane LARDAT - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD -

POUVOIRS :

Audrey RONDINI-GILLI à Marc Etienne LANSADE / Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Elisabeth CAILLAT à Patrick GARNIER / Margaret LOVERA à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Jean-Paul MOREL /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'avenue des Narcisses est concernée, au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 13 mai 2008, par l'emplacement réservé (ER) n° 34 prévoyant la création d'une voie de desserte de la zone de Font Mourier pour une largeur de 4 m au bénéfice de la commune.

Cet ER avait été créé dans le cadre du développement de la zone de Font-Mourier par le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 9 décembre 1991.

N° 2021/077

**CESSION AMIALE D'UN TERRAIN PARCELLE CADASTREE BB 3 APPARTENANT A LA SNC
LIDL FRANCE SISE AVENUE DES NARCISSES**

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 15 JUL 2021

ID : 083-218300423-20210629-DCM2021-077-DE

Reçu
Levallois

CM du 29/06/2021

N° 2021/077

**CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN PARCELLE CADASTREE BB 3 APPARTENANT A LA SNC
LIDL FRANCE SISE AVENUE DES NARCISSES**

Les cessions gratuites de terrains (alors prévues par le code de l'urbanisme) avaient permis de maîtriser le foncier nécessaire à l'aménagement de cette avenue. La voie dénommée « avenue des Narcisses » a été effectuée et les cessions ayant fait l'objet d'actes emportant transfert de propriété ont été réalisées au fur et à mesure de la délivrance des différents permis de construire déposés dans ce secteur.

Néanmoins, une partie de cette voie reste encore la propriété de particuliers malgré plusieurs relances de la commune qui souhaitait maîtriser les emprises des voies.

Un permis de construire a été déposé sur la parcelle cadastrée BB 3 d'une surface de 3 342 m². Un magasin à l'enseigne « LIDL » a ouvert ses portes dans ces locaux.

Cette opération nécessite donc la cession d'une surface de 203 m² à détacher de la parcelle BB 3, conformément à un document d'arpentage établi par le géomètre Monsieur GONIN, afin de régulariser cette situation de fait.

Monsieur Jean-Rémi ARNAL, responsable immobilier régional de LIDL France SNC, accepte par courrier en date du 26 mai 2021 de céder ce foncier à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable.

Sur la base de la dernière estimation de France Domaine réalisée dans ce secteur, la valeur vénale du terrain de 203 m² appartenant à LIDL France SNC peut être estimée à environ 4 142 euros.

Dans ces conditions, s'agissant d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 euros, conformément à la charte de l'évaluation domaniale applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, la demande d'avis domaniale n'est pas obligatoire.

Au regard de ces éléments, en accord avec les propriétaires, il est donc proposé d'acquérir ce foncier à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable. La commune prendra à sa charge tous les frais se rapportant à cette acquisition.

2021/859
CM du 29/06/2021

N° 2021/077

**CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN PARCELLE CADASTREE BB 3 APPARTENANT A LA SNC
LIDL FRANCE SISE AVENUE DES NARCISSES**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE au bénéfice de la commune, la cession d'une emprise de 203 m², à détacher de la parcelle BB 3, à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable appartenant à LIDL FRANCE SNC demeurant ZAC des Bréguières – service immobilier – 83460 Les ARCS sur ARGENS étant entendu que les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de la commune,

DESIGNE Monsieur le Maire ou Madame RONDINI-GILLI, première adjointe, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ